

L'écho du tri & VOUS

LE MAGAZINE DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE ET DE TRI DE VOS
DÉCHETS MÉNAGERS



p.3

GESTES DE TRI
Les emballages

p.5

PORTRAIT
Agents d'accueil en déchèterie :
Un métier tout-terrain

p.6

DÉCRYPTAGE
Les finances du SMICTOM en 2022

DOSSIER

Les projets du SMICTOM : DE LA TEOMI AU TRI DES BIODÉCHETS



Amanlis
Arbrissel
Argentré-du-Plessis
Availles-sur-Seiche
Bais
Balazé
Boistrudan
Béal-sous-Vitré
Brie
Brielles
Champeaux
Châteaubourg
Châteaugiron
Châtillon-en-Vendelais
Chelun
Coësmes
Cornillé
Domagné
Domalain
Domloup
Drouges
Eancé
Erbrée
Essé
Etelles
Forges-la-Forêt
Gennes-sur-Seiche
Janzé
La Chapelle-Erbrée
La Guerche-de-Bretagne
La Selle-Guerchaise
Landavran
Le Pertre
Le Theil-de-Bretagne
Louvigné-de-Bais
Marcillé-Robert
Marpiré
Martigné-Ferchaud
Mecé
Mondevert
Montaour
Montreuil-des-Landes
Pereuil-sous-Pérouse
Moullins
Moussé
Moutiers
Noyal-sur-Vilaine
Piré-Chancé
Pocé-les-Bois
Princé
Rannée
Retiers
Saint-Aubin-des-Landes
Saint-Christophe-des-Bois
Saint-Didier
Sainte-Colombe
Saint-Germain-du-Pinel
Saint-Jean-sur-Vilaine
Saint-M'Hervé
Servon-sur-Vilaine
Taillis
Thourie
Torcé
Val d'Izé
Vergéal
Visseiche
Vitré

Un an après : Bilan des extensions de consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2023, une évolution majeure sur notre territoire s'est produite en matière de gestion des déchets. Tous les emballages, sans exception, sont désormais triés pour être valorisés.

Barquettes, films plastiques, pots de yaourt... Depuis un an ces déchets ne vont plus dans les ordures ménagères, mais avec les emballages. Ce changement de consigne a eu pour objectif de recentrer la filière autour des emballages au sens large du terme, mais aussi d'inciter les usagers à mieux trier en simplifiant les consignes et les gestes. Cette évolution s'inscrit donc dans la continuité des actions menées par le syndicat, visant la réduction et la valorisation des déchets

produits sur le territoire. C'est une ambition qui se traduit à la fois dans l'anticipation de la mise en place de nouvelles obligations, mais aussi dans l'atteinte d'objectifs fixés à l'échelle nationale. Les extensions de consigne de tri répondent à cette dynamique, permettant au SMICTOM d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, en anticipant les prochains changements qui seront mis en oeuvre sur le territoire.



+14%*, c'est la quantité d'emballages supplémentaires qui a été collectée et triée depuis la mise en place des extensions de consignes de tri

Questions à

ISABELLE DUSSOUS

Vice-Présidente du SMICTOM Sud-Est 35
en charge des nouvelles filières REP



Quels sont les premiers bénéfices du tri de tous les emballages pour les habitants ?

Le bénéfice direct, c'est la simplification du geste de tri : tous les emballages vont désormais dans la borne, le sac ou le bac jaune. Les usagers n'ont plus à s'interroger sur la destination de tel ou tel emballage en fonction de leur composition. Le bénéfice moins visible, c'est la valorisation de ces emballages grâce au tri des filières : via le recyclage ou la valorisation énergétique.

Quelles poursuites pour la filière de tri des emballages ?

Pour les usagers, il sera nécessaire de continuer les efforts en appliquant les bons gestes, permettant d'optimiser l'identification et la séparation des emballages au centre de tri, et ainsi leur valorisation. D'après CITÉO, 72%** de nos emballages sont recyclables : pour les industriels, l'objectif sera de rendre plus vertueuse leur conception pour qu'ils soient tous recyclables. Les emballages qui ne le sont pas encore sont triés et testés afin de leur trouver une filière de valorisation. Tous ces efforts vont permettre d'atteindre l'objectif fixé par la loi Anti-gaspillage : 100% des emballages recyclables en 2030.

● ● ● GESTES DE TRI

Les emballages

Maintenant, TOUS les emballages se trient ! Vous avez eu à adopter de nouveaux gestes pour suivre cette évolution, permettant ainsi de faciliter le travail de la chaîne de tri.

Cependant, il faut avoir quelques réflexes lorsque vous triez et jetez vos emballages :

1. Pensez à **bien les vider**, mais il n'est **pas nécessaire de les nettoyer** !
2. **Jetez chaque emballage un par un** dans votre borne, votre bac ou en sac. **Ne les emboîtez pas**, sinon ils ne pourront pas être identifiés et recyclés par la suite.
3. Si vous voulez gagner de la place dans votre sac jaune, **vous pouvez aplatir vos emballages dans la longueur**.
4. Un doute sur la destination de votre emballage ? Regardez **l'info-tri** pour savoir dans quelle poubelle va votre déchet !



Également, **tout sac ou emballage déposé au pied des bornes d'apport volontaire et des bacs est considéré comme dépôt sauvage**. Pour rappel, les dépôts sauvages sur la voie publique sont interdits et passibles de sanctions. Par respect pour l'hygiène de l'espace public dans vos communes, ainsi que pour le travail des agents municipaux, veillez au respect de cette règle de collecte. Pour les collectes en bac et en point de regroupement, ces derniers doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 18h, afin de ne pas encombrer la voie publique. Une fois la collecte terminée, ramassez votre bac. Si votre bac ou votre sac n'a pas été collecté, veillez à ne pas les laisser sur la voirie : signalez toute perturbation de la collecte auprès du syndicat, en ligne ou par téléphone.

Vous avez des doutes concernant les consignes de tri et de collecte de vos déchets ?

Téléchargez ou demandez notre «Guide pratique tri, réduction et collecte des déchets» via notre formulaire de demande de documentation sur notre site, dans la rubrique «Documentation» < «Recevoir de la documentation».



● ● ● EN BREF

DÉCHÈTERIE : Le tri des plastiques rigides

Lors de votre prochain passage dans l'une des déchèteries du territoire, ouvrez bien les yeux : une nouvelle filière de tri a été déployée au mois de novembre. Cette filière concerne tous les objets constitués uniquement de plastique rigide. Pourquoi cette nouvelle filière ? Afin de réduire le recours à l'enfouissement, et surtout de donner une chance aux déchets de cette filière de connaître une seconde vie grâce au recyclage. Comment ? Les déchets collectés dans cette benne seront transformés en billes de plastique, qui pourront être réincorporés dans la fabrication de nouveaux objets. En déchèterie, vérifiez bien dans quelle benne vous déposez vos déchets : peut-être qu'ils peuvent être valorisés.



Vos textiles peuvent se recycler !

Vous avez des vêtements, du linge de maison, des chaussures, de la maroquinerie... Dont vous ne voulez plus et vous ne savez pas quoi faire ? Pas de problème : plusieurs solutions existent : donnez-leur une seconde vie en les transformant en de nouveaux objets, réparez-les grâce aux artisans et repair cafés du territoire ou faites-en don dans les bornes Le Relais disponibles dans nos déchèteries et sur tout le territoire. Si vous souhaitez faire réparer un textile ou une paire de chaussures, vous pouvez bénéficier d'un « Bonus réparation textile » proposé par les artisans partenaires, pour financer une partie des réparations. Lors des dépôts en borne, pensez à mettre vos textiles secs dans des sacs noirs fermés, les chaussures attachées par paires. Pour rappel, il est interdit de déposer des textiles dans les bornes emballages et papiers : ces dépôts représentent une majeure partie des erreurs de tri de ces bornes, et coûtent donc à la collectivité.

Calendrier de collecte 2024

Qui dit nouvelle année dit aussi nouveau calendrier de collecte de vos déchets ! Retrouvez dès maintenant le calendrier de collecte de vos bacs pour l'année 2024 sur notre site internet, dans la rubrique « Mes déchets » < « Le calendrier de collecte ».



●●● TERRITOIRE(S)



DÉCHETS ALIMENTAIRES : BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

À partir du 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts tels que les tontes de pelouse, branches...) deviendra obligatoire pour les collectivités. Ainsi chacune d'entre elles devra être en mesure de proposer une solution de tri à tous les foyers (habitat individuel et collectif), avec un déploiement effectif au fur-et-à-mesure de l'année. Afin d'anticiper cette nouveauté, le syndicat a mené des expérimentations en 2023 autour de bornes d'apport volontaire destinées à la collecte des déchets alimentaires. Les différentes bornes «test» ont été mises en place dans les communes de Noyal-sur-Vilaine et Châteaubourg. Au total, ce sont plus de deux tonnes de biodéchets qui ont été collectées et valorisées localement en amendement organique. Le bilan de cette expérimentation est donc positif et a permis au syndicat d'identifier le potentiel de ce dispositif, ainsi que les points à améliorer pour la collecte des biodéchets en apport volontaire en 2024.

LES HABITANTS SE MOBILISENT POUR NETTOYER LA NATURE

La rentrée a été l'opportunité pour de nombreuses associations et communes d'organiser des clean walks*. Grâce à la mobilisation des habitants, des dizaines voire même des centaines de kilos de déchets ont été ramassés : sur les trottoirs, dans les jardins et parcs, les espaces naturels publics... En plus de contribuer à la propreté de l'espace public, ces clean walks sensibilisent les habitants sur la question de la gestion des déchets, de leur tri, mais aussi de leur impact sur l'environnement. Le syndicat propose des kits de ramassage de déchets, faites votre demande sur le site onglet «Documentation» < «Outils pédagogiques».



ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE : DES NOUVEAUTÉS POUR LES SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 2023-2024, le syndicat propose une nouvelle formule pédagogique pour les CM1-CM2 du territoire. Le SMICTOM donne la possibilité aux écoles de visiter le centre de tri de Paprec au Rheu. En plus de cette opportunité, un nouveau kit pédagogique a été développé : il permet grâce à des activités et exercices de sensibiliser les élèves au tri et à la gestion des déchets, tout en préparant la visite au centre de tri. Une aide au financement du transport des élèves est également disponible pour permettre aux écoles d'organiser cette visite. Vous êtes intéressé ? Contactez le SMICTOM pour obtenir toutes les informations nécessaires (communication@smictom-sudest35.fr).

AGENDA

1

Le tri à la source des biodéchets
au 1^{er} janvier 2024
Plus d'informations : www.smictom-sudest35.fr

2

Le Village du Réemploi et de la Réparation
Samedi 8 juin 2024
à la salle du Gentieg à Janzé



*Marche collective pendant laquelle tous les déchets rencontrés sont ramassés.

●●● PORTRAIT

Agents d'accueil en déchèterie : un métier tout-terrain

Avec ses 12 déchèteries, le SMICTOM compte une quinzaine d'agents d'accueil répartis dans chacune d'entre elles. Ces agents accueillent le public, mais que font-ils d'autre ? Ingrid, agent d'accueil à la déchèterie de Janzé, nous raconte son métier.

Ingrid est agent d'accueil en déchèterie depuis six ans. Avant d'arriver en déchèterie, elle a connu plusieurs métiers : c'est en devenant agent d'accueil qu'elle « a trouvé tout ce qu'elle voulait ». Dans un domaine majoritairement masculin, elle s'est intégrée sans difficulté et effectue les mêmes tâches que ses autres collègues. « **Entretien des espaces verts, tri des déchets chimiques, nettoyage des quais, vérification des gravats et déchets verts, commande d'envois et de réceptions de bennes...** », le métier d'agent d'accueil en déchèterie ne se limite pas proprement à l'accueil des usagers, mais aussi à l'entretien et à la gestion du fonctionnement de la déchèterie dans son ensemble. Il faut donc « **aimer travailler par tous les temps** » comme l'explique Ingrid.

Également, une tâche primordiale des agents d'accueil est de faire comprendre avec pédagogie aux usagers qu'il faut trier : cela permet non seulement de les sensibiliser à la valorisation de leurs déchets, mais épargne aussi une charge de travail supplémentaire aux agents. Enfin, « **un sourire, des mots gentils** », mais aussi « **l'humour et le respect** » permettent de faciliter les relations (pas toujours évidentes !) avec les usagers aux profils très différents qu'elle rencontre tous les jours.



●●● Repères

Qu'est-ce qu'il y a dans vos poubelles ?

En 2022, 67 375 tonnes de déchets ont été récoltées par le syndicat, tous flux confondus : ordures ménagères, emballages recyclables, verre, papier et dépôts en déchèterie.



487 kg, c'est la quantité moyenne de déchets qui a été produite par chaque habitant du syndicat l'année passée. Ce chiffre concerne tous les déchets jetés dans les différents points de dépôt : borne d'apport volontaire, bac, déchèterie... Ce chiffre peut sembler impressionnant, et pourtant ! Il illustre une réelle évolution en faveur de la diminution de la quantité de déchets produits à l'échelle du SMICTOM. En effet, le syndicat a déjà réduit de -25% la quantité d'ordures ménagères produites sur le territoire : les efforts menés sur les gestes de tri sont donc une réussite ! Pour maintenir cette dynamique, de nouvelles évolutions liées au tri et à la collecte sont mises en place, directement auprès des usagers : les extensions de consignes de tri en 2023, et le tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024.

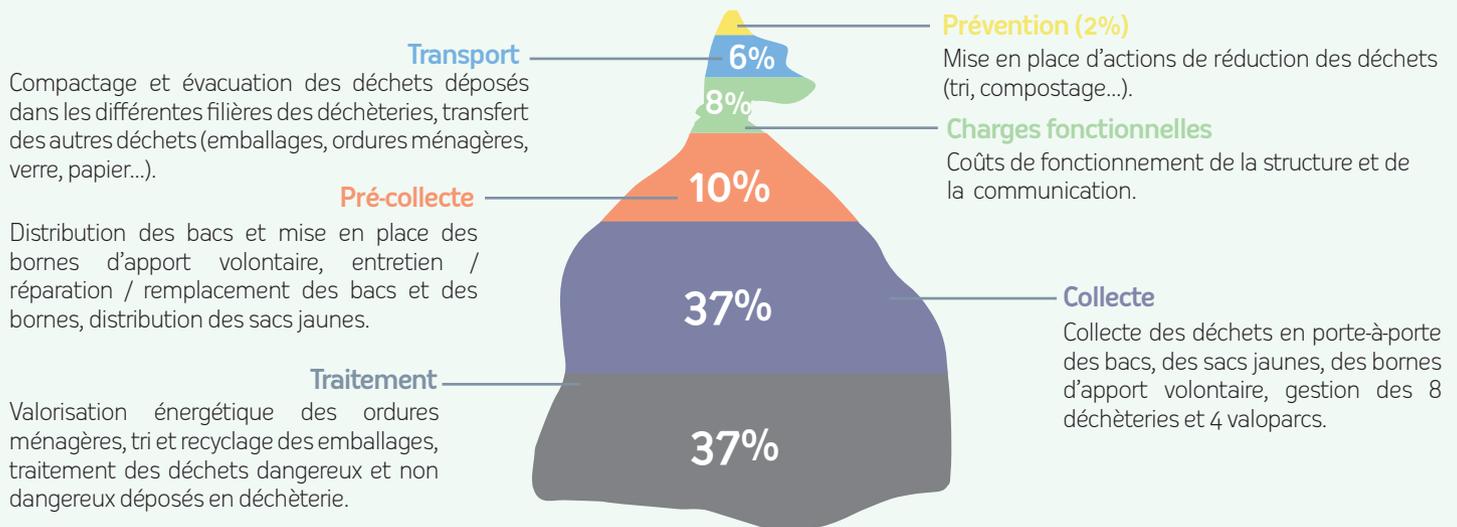
■ Et en déchèterie ?

273 kg de déchets collectés par habitant (avec les gravats) en 2022.

Côté déchèterie, le principal chantier mené par le syndicat est la diminution du recours à l'enfouissement, par la création de nouvelles filières de tri (permettant le recyclage, la valorisation énergétique...) ainsi que la mise en avant du réemploi.

Les finances du SMICTOM en 2022

LES DÉPENSES



En 2022, ce sont **14 475 000 €** HT qui ont été dépensés pour permettre au syndicat d'accomplir ses différentes missions, auquel il faut ajouter 704 000€ de TVA.

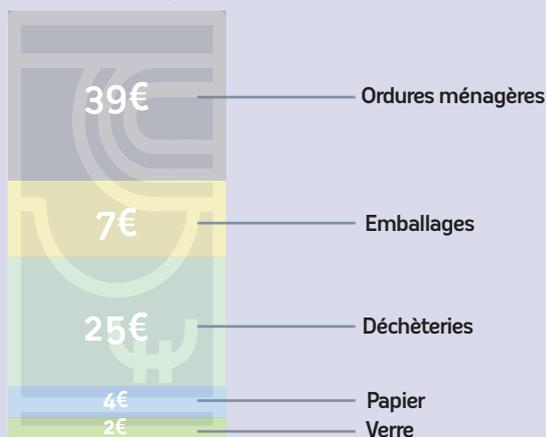
LES RECETTES

La TEOMi (73%) - 11 324 000€

La TEOMi est la taxe appelée auprès des usagers du service. Elle est composée de deux parts :

- La part fixe calculée en fonction de la valeur locative du logement.
- La part variable comptabilisant vos levées de bacs ou ouvertures de bornes.

Coût par filière et par habitant en 2022 :

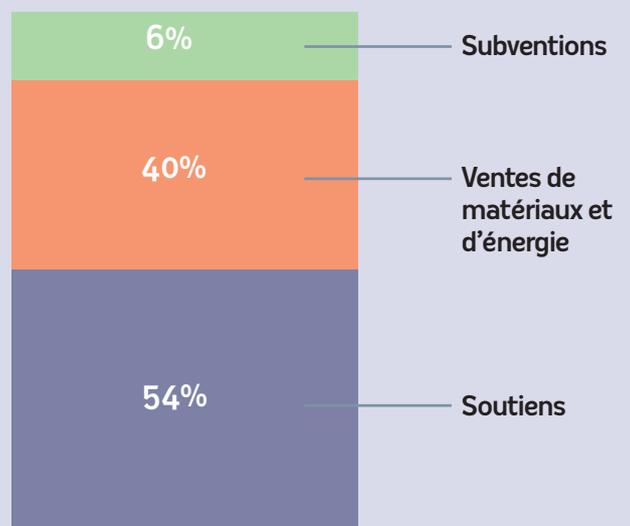


77€, c'est le restant à charge des habitants en 2022. La **moyenne nationale s'élevant à 91€/pers.**, le SMICTOM maintient un positionnement en faveur de ses usagers en limitant l'augmentation significative de ses coûts.

Les autres produits (27%) - 3 855 000€

Afin de financer une partie du service, le syndicat perçoit différentes sources de financement :

- Les soutiens versés par les éco-organismes des filières de tri.
- Les recettes des ventes de matériaux.
- Les subventions à l'emploi et à l'investissement.



••• DOSSIER

Les projets du SMICTOM : De la TEOMi au tri des biodéchets

Depuis la mise en place de la TEOMi (et même avant !), le syndicat déploie de nouvelles réglementations. Pourquoi ? Ces évolutions permettent de mener des projets en faveur de la réduction des déchets, de leur valorisation, tout en ayant une maîtrise des coûts qui soit la plus favorable pour les usagers.



2018



2022



2023



2024

2025

Mise en place de la
TEOMi

Collecte tous les
15 jours

Extension des
consignes de tri

Déploiement du tri à la
source des biodéchets

■ Des projets pour chaque déchet

Dans le syndicat, chaque déchet compte ! Afin de donner des perspectives positives pour tous les déchets (produits dans les foyers et déposés en déchèterie), de nombreux chantiers ont été menés pour les réduire et les valoriser :

- **Mise en place de la TEOMi**, sensibilisant chaque habitant au coût des déchets qu'il produit.
- **Déploiement de la C05** (collecte une semaine sur deux) pour s'adapter à l'utilisation du service par les usagers, diminuer l'impact environnemental de la collecte et limiter l'augmentation des coûts.
- **Mise en place des bornes d'apport volontaire** dans les communes, en concertation avec ces dernières.
- Création de **nouvelles filières de tri** et déploiement de caissons de réemploi en déchèterie pour **limiter le recours à l'enfouissement**.
- Déploiement des **extensions de consignes de tri**, permettant aux usagers de trier tous leurs emballages, et mise en place du **tri à la source des biodéchets** au 1er janvier 2024.

Ces changements obligent le syndicat à avoir une connaissance fine de chaque filière de déchet concernée, permettant ainsi de préparer au mieux les habitants à ces évolutions grâce à la sensibilisation, la communication et aux actions de terrain.

Ces évolutions sont anticipées de pair avec les problématiques locales du territoire, visant une performance optimale du service comparé à un coût de service raisonné. Grâce à tous ces choix, le SMICTOM a une bonne maîtrise de ses dépenses et malgré les évolutions à venir, le coût de service reste avantageux (77€€ht/hab.) comparé aux moyennes régionales (89,2€€ht/hab.*) et nationales (91€€ht/hab.**).

■ La multiplication des actions de proximité

Pour répondre au plus près des besoins des habitants, différents dispositifs et outils ont été mis en place ces dernières années. Le volet prévention est privilégié dans la construction de cette relation, par exemple dans le cadre de la mise en place de solutions de compostage sur tout le territoire : rencontres sur le terrain, distribution de composteurs, porte-à-porte, animations... Également, l'organisation du Village du Réemploi et de la Réparation, qui est un événement annuel mettant en avant les différentes solutions de seconde vie des déchets, valorise le maillage territorial qui existe entre les acteurs locaux du réemploi et le syndicat. C'est aussi l'opportunité de sensibiliser directement les habitants sur le devenir de leurs déchets, et les alternatives existantes permettant de limiter ces derniers.

ZOOM : LES BIODÉCHETS

Pour rappel, le tri à la source des biodéchets sera déployé localement par commune à partir du 1er janvier 2024. Le schéma de déploiement, voté par les élus du SMICTOM, permettra de répondre aux problématiques de chaque foyer : habitat individuel et collectif. Mais aussi aux contraintes locales de chaque commune. Vous pourrez vous faire accompagner par le syndicat pour trouver une solution pour valoriser vos biodéchets.

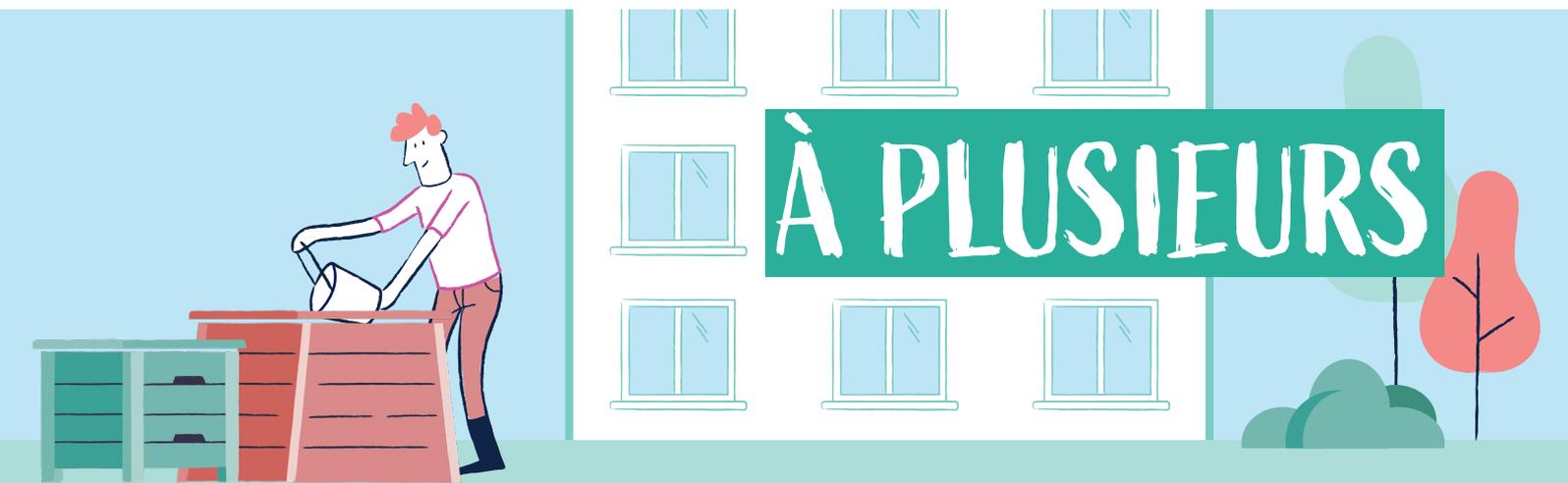
* Direction Régionale Bretagne, chiffres de 2022
** Optigede, chiffres de 2021



EN EXTÉRIEUR



EN INTÉRIEUR



À PLUSIEURS

COMPOSTEZ VOS BIODÉCHETS !

Les avantages :

- ✓ Je réduis mes ordures ménagères de 35%.
- ✓ Je produis un engrais naturel pour mes plantes.
- ✓ Je participe à la maîtrise des coûts de traitement des déchets.

Grâce au SMICTOM, trouvez votre solution de compostage adaptée :

- Compostage individuel
- Compostage collectif
- Lombricompostage



Faites votre demande sur notre site !